

AMBASSADE DE FRANCE EN GUINEE ET EN SIERRA LEONE

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE VISA DE LONG SEJOUR EN QUALITE D'ETUDIANT

La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du passeport.
Un délai de 15 jours minimum est requis pour obtenir un rdv de demande de visa auprès de Campus France Guinée.

LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER : EN 2 JEUX SEPARES (ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES) ET TRIES DANS L'ORDRE SUIVANT :

<input type="checkbox"/>	1.	La présente liste de documents sur laquelle vous aurez coché la présence de chaque document et de chaque photocopie que vous présentez. Tous les justificatifs requis (originaux et photocopies) <u>doivent être classés dans l'ordre indiqué ci-après.</u>
<input type="checkbox"/>	2.	formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé (à télécharger sur le site de l'ambassade France en Guinée et en Sierra Léone ou sur le site de Campus France Guinée
<input type="checkbox"/>	3.	2 photographies d'identité couleur récentes et sur fond blanc (format 3,5 X 4,5 cm, format français).
<input type="checkbox"/>	4.	Passeport original + 1 photocopie des pages contenant les données personnelles – La validité du passeport doit être supérieure de 3 mois à la durée du séjour.
<input type="checkbox"/>	5.	Attestation de préinscription de l'établissement qui vous a admis (à imprimer depuis l'application internet Etudes en France)
<input type="checkbox"/>	6.	Diplôme du baccalauréat (original + 1 photocopie légalisée)
<input type="checkbox"/>	7.	Justificatifs des moyens d'existence : <u>Si le répondant ne réside pas en France.</u> L'étudiant doit fournir un relevé bancaire du répondant des 3 derniers mois ainsi qu'une attestation bancaire d'un virement permanent et irrévocable de 615 euros par mois (soit 7 380 euros par an). Originaux + photocopies. <u>Si le répondant réside en France.</u> L'étudiant doit présenter une photocopie de la carte nationale d'identité française ou carte de résident en France du répondant, une attestation de prise en charge (à télécharger), et les originaux ou copies certifiés conformes par la mairie du domicile du répondant des documents attestant de ses ressources (attestation de travail, 3 derniers bulletins de salaire, avis d'imposition)
<input type="checkbox"/>	8.	Formulaire OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) : remplir la première partie uniquement « à joindre avec votre demande de visa ».
<input type="checkbox"/>	9.	Document expliquant le mode d'hébergement pendant les 3 premiers mois en France (réservation d'hôtel, attestation d'hébergement chez un particulier ou auprès d'un établissement).
<input type="checkbox"/>	10.	Pour les mineurs (moins de 18 ans) : autorisation parentale des 2 parents et document de délégation de l'autorité parentale.
<input type="checkbox"/>	11.	<u>Frais de dossier</u> : l'équivalent de 50 euros payables en Francs guinéens au taux de chancellerie du jour.
		<u>IMPORTANT</u> : cette liste est indicative. Des justificatifs complémentaires peuvent être demandés en fonction des situations individuelles. <u>Un dossier complet n'entraîne pas obligatoirement la délivrance d'un visa. Les frais de dossier ne sont pas remboursables.</u>